

Le mot « séparation » a été lâché mais peut-être pouvez-vous encore recoller les morceaux. Pour renouer le dialogue un médiateur familial peut être d'une grande aide. Peut-être qu'une séparation temporaire peut également vous permettre d'y voir plus clair.

Rien n'y fait, vous décidez de vous séparer.

Procédez par étapes. D'abord, déterminez à qui vous adressez. Toutes les séparations ne ressemblent pas à une bataille rangée et ne nécessitent pas l'intervention d'un avocat ou d'un notaire.

Les conseils Wikifin

- Si nécessaire, n'hésitez pas à vous faire aider par un professionnel : médiateur, notaire, avocat.
- Dès que vous envisagez une séparation, pensez à revoir/faire votre testament.